

## Ce qu'il faut savoir

### Annulation

Le Spécial Locations fait-il une distinction entre des arrhes et un acompte dans le cadre de l'assurance annulation ?

Non, si votre client annule pour des raisons justifiées, il sera remboursé **quel que soit le type d'engagement réalisé : arrhes, acompte, frais...**

Quels sont les événements garantis par l'annulation Spécial Locations ?

Les personnes assurées avec le Spécial Locations sont garanties pour :

- **des raisons médicales** : maladie, accident grave (y compris rechute ou aggravation de maladie ou d'accident antérieur) ou décès de l'assuré, des membres de sa famille, des personnes enregistrées sur le Contrat-Conditions Particulières et l'accompagnant au cours de son séjour ; grossesse, fausse couche ; contre-indications de vaccinations...
- **des raisons administratives** : convocation en tant que témoin ou juré d'assises, pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage universitaire, en vue d'adoption d'un enfant ; vol de papiers d'identité ; refus de visa touristique...
- **des raisons personnelles** : dommages graves causés à votre véhicule, à votre domicile, ou dans vos locaux professionnels ; indisponibilité de la personne chargée de garder votre enfant...
- **des raisons professionnelles** : modification ou suppression de congés, licenciement économique ; obtention d'un emploi ; mutation professionnelle ; indisponibilité du remplaçant professionnel...
- **des raisons contextuelles** : empêchement de se rendre sur son lieu de location ; interdiction des sites en raison de pollution ; inondation ; incendie, événement naturel ; accident de transport public de voyageurs...

### Calcul de la prime

Comment calculer la prime d'assurance pour une location d'appartement, des billets de train et des stages de ski ?

Pour assurer votre client en Multirisques Neige, il vous suffit de totaliser l'ensemble des montants engagés pour le séjour et multiplier cette somme par le % de la Multirisques Neige, soit 3,7 %.

Exemple :

- Location d'un appartement pour 4 personnes / 1 semaine : 950 €
  - 4 allers/retours Paris/Annemasse en TGV + navette bus :  $4 \times 145 \text{ €} = 580 \text{ €}$
  - 4 forfaits école ski + remontées et locations skis :  $4 \times 260 \text{ €} = 1\,040 \text{ €}$
- Total séjour = 2 570 €**

**Montant de la prime pour le séjour en Multirisques Neige =  $2\,570 \times 3,7 \% = 95,09 \text{ €}$**

### Multirisque Neige

Rappel des garanties spécifiques de la Multirisques Neige :

- **responsabilité civile** avec dommages corporels et matériels,
- **assistance premier secours avec frais de recherche traîneau, hélicoptère..., transport sanitaire,**
- **remboursement des cours de ski, des accès aux pistes, des clubs enfants au prorata temporis en cas de retour anticipé,**
- **rapatriement au domicile,**

- **remboursement des frais de location de skis de substitution** en cas de bris accidentel de ses skis personnels...

*La Multirisques Neige garantit-elle mes clients dans les mêmes conditions que les autres assurances neige ?*

Dans le Spécial Locations, la Multirisques Neige est créée pour vous permettre de proposer à vos clients **un produit avec des garanties similaires aux autres assurances neige.** Elle vous permet de plus d'assurer vos clients pour tous les autres risques liés à leur location.

### Remboursement

*Comment sera remboursé mon client s'il assure une famille de 12 personnes pour la location d'une maison dans le Sud de la France durant 3 semaines et qu'il annule pour des raisons médicales ?*

**Quel que soit le nombre de personnes** figurant sur le Contrat-Conditions Particulières, votre client sera **remboursé à hauteur du montant de location engagé** pour la maison (limité à 7 600 €) moins la franchise de 30 € par dossier.  
Exemple : Pour une maison à 2 000 € la semaine, votre client sera remboursé de 6 000 € - 30 € soit 5 970 €.

### Souscription

*Le Spécial Locations peut-il garantir différentes personnes inscrites sur un même appartement ou sur une même maison ?*

Oui, quelle que soit la formule choisie.

Pour la garantie annulation, **le Spécial Locations prévoit un remboursement partiel au prorata des montants engagés par chaque personne ou pour chaque famille si une personne ou une famille doit annuler mais que les autres personnes souhaitent conserver leur location.** Pour que les garanties s'appliquent en assistance sur les Multirisques Neige et Soleil, il est **nécessaire de déclarer l'ensemble des assurés** sur le Contrat-Conditions Particulières souscrit.

*Dans quels cas inclure le produit Spécial Locations ?*

**Dans tous les cas** où vous effectuez une réservation de location pour votre client : qu'il s'agisse d'appartement en résidence locative, de maison individuelle, mobile home, chalet, bateau... et ce, quelle que soit la destination : mer, montagne, campagne, France et étranger...

*Combien pouvons-nous assurer de personnes sur un même Contrat-Conditions Particulières ?*

Il n'y a pas de limitation du nombre d'assurés par Contrat-Conditions Particulières. L'indemnité s'applique dans la limite des plafonds mentionnés dans le tableau des garanties.

*A quel moment faire souscrire à mes clients le Spécial Locations ?*

Dès l'instant où vous réalisez une réservation de location.

*Puis-je inclure le Spécial Locations pour des brochures de spécialistes locatifs à destination à l'étranger ?*

Oui, le Spécial Locations assure vos clients quelles que soient leurs destinations : étranger ou France et ce, sur toutes les formules proposées.

### Validité

*Validité du Spécial Locations*

Les garanties assistance des formules Multirisques Neige ou Soleil du Spécial Locations sont applicables **durant 91 jours à compter de la date de départ.**

## 3 Formules pour assurer vos clients dans les meilleures conditions

RÉSUMÉ DES GARANTIES	Multirisques Neige	Multirisques Soleil	Annulation
<b>ANNULATION</b> • Frais d'annulation/arrhes/acompte (Franchise : 30 €/location)	▲ 7 600 € ■ 38 000 €	▲ 7 600 € ■ 38 000 €	▲ 7 600 € ■ 38 000 €
<b>BAGAGES</b> • Perte, vol ou détérioration de vos bagages • Limitation des objets de valeur • Bris accidentel de ski : remboursement des frais de location de skis de substitution } Franchise : 30 €/personne	● 760 € ▲ 4 600 € ● 50 % du capital assuré ● 380 €	● 760 € ▲ 4 600 € ● 50 % du capital assuré	
<b>ASSISTANCE-RAPATRIEMENT</b> • Rapatriement de l'assuré et transport sanitaire • Frais de recherche et de sauvetage  • Envoi de médicaments à l'étranger • Envoi d'un médecin à l'étranger • Transport de l'assuré au centre médical • Frais médicaux à l'étranger (Franchise : 15 €/dossier) • Prise en charge des frais de transport et de séjour (limité à 10 jours) en cas d'hospitalisation (> 7 jours) ou de décès de l'assuré • Retour des accompagnants • Prise en charge des frais de transport en cas de retour anticipé • Rapatriement et frais de transport du corps • Frais funéraires • Avance de caution pénale • Assistance juridique	● Frais réels ● 3 800 € ■ 22 800 € ● Frais réels ● Frais réels ● Frais réels ● 5 400 € ● Billet aller/retour ● 46 € / jour ● Billet de retour ● Billet de retour ● Frais réels ● 760 € ● 7 600 € ● 1 500 €	● Frais réels ● 1 500 € ■ 7 600 € ● Frais réels ● Frais réels ● Frais réels ● 5 400 € ● Billet aller/retour ● 46 € / jour ● Billet de retour ● Billet de retour ● Frais réels ● 760 € ● 7 600 € ● 1 500 €	
<b>INTERRUPTION DE SÉJOUR</b> • Prestations terrestres non utilisées • Remboursement des forfaits stages, clubs enfants... • Remboursement du forfait des remontées mécaniques et/ou des cours de ski	Prorata temporis Prorata temporis Prorata temporis	Prorata temporis Prorata temporis	
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE</b> • Dommages corporels } Franchise : 76 €/dossier • Dommages matériels }	4 600 000 € 46 000 €	4 600 000 € 46 000 €	

ATTENTION : ce document est un résumé des garanties que nous vous proposons. Il n'a donc pas de valeur contractuelle.

▲ Par location, ■ Par événement, ● Par personne. Validité : 91 jours

## Une tarification au plus juste

Formule	Tarif par location*	Prime min./location
Multirisques Neige	4,00 %	35 €
Multirisques Soleil	3,30 %	22 €
Annulation	2,70 %	17 €

\* Taux applicable sur le montant TTC de la location et des prestations annexes assurées.

## Comment souscrire le Spécial Locations ?

- Par GDS, sur Amadeus : code xxxx
- Par souscription manuelle : complétez le Contrat-Conditions Particulières en spécifiant bien les noms des différents assurés pour les formules Multirisques Neige et Soleil et retournez-le par courrier à l'adresse de Contact Assistance.

## Comment joindre nos Services ?

- Service sinistre : tél + fax ?
- Service clients : tél + fax ?
- Service souscription : tél + fax ?
- Service commercial : tél + fax ?

**Important :** pensez à inclure l'assurance Spécial Locations dans le montant global du séjour proposé à votre client avant d'appeler la centrale de réservation du voyageur.